JFMA & DOCMINET PUBLIENT

JFMA

La GAZETTE MÉDICO-PERSO du PR. JF MOREAU
ANCIEN INTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS
numéro 4 - 4 pages - 19 novembre 2009

Moreau

A.I.H.P.

Santé?

Les Pauvres!

Liberté, égalité, fraternité.

Ces trois mots définissent les valeurs suprêmes de la Ve République Française comme de la IVe qui lança le système de Sécurité sociale né des Ordonnances de Charles de Gaulle à la Libération en 1945. La santé se définit à l'Organisation Mondiale de la Santé par « un état de bien-être physique, mental, social ». Le droit de la population à la préservation d'une bonne santé justifie l'existence de Ministères de la Santé. Les mots sont là, tous, les maux aussi.

jfma MOREAU

Digitally signed by jfma MOREAU
DN: cn=jfma MOREAU, o=JFMA, ou, email=jf@jfma.fr, c=FR
Date: 2009.11.19 11:29:29 +01'00'

L'être humain, homme ou femme,

est libre de conduire sa vie comme il l'entend pour peu qu'il accepte de se plier à la Loi de laquelle il n'a pas le droit d'ignorer l'intégralité des versets publiés au Journal Officiel. Tous les hommes – des deux sexes – sont égaux en droits dès la naissance. La Fraternité implique un consensus, un pacte, concrétisant la solidarité entre les hommes et les femmes vivant sur le territoire républicain : le fort protège le faible et ne l'exploite pas à des fins dégradantes pour leurs dignités respectives ; le riche paye pour les pauvres selon des principes d'équité. Le droit français s'inspire de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 auquel travailla l'éminent juriste français René Cassin, Prix Nobel de la Paix 1968 pour cette raison.

Qui est riche

aujourd'hui ? Les donnes politiques, économiques et sociales ont drastiquement changé depuis que l'échec du communisme marxiste-léniniste en 1989 a laissé le champ libre aux différentes formes de libéralisme plus ou moins associées à la doctrine sociale-démocrate laïque et/ou chrétienne en Europe. Jusques là

En 1998, Madame G

eneviève de Gaulle-Antonioz accepta de me recevoir chez elle pour que je sache ce qu'était vraiment la condition de déportée à Ravensbrück et puisse me permettre de le faire savoir à mes descendants. Jamais, sans son aide et les heures précieuses que je lui volais alors qu'elle posait derechef un lapin à un éminent membre de l'Institut et qu'elle n'avait plus que quelques mois à vivre, je n'aurais pu comprendre en vraie réalité comment ma tante Guite avait pu survivre pendant deux bonnes années à un régime bestial inconcevable.

« Cette chair-là aurait-elle pu avoir été gaie? Je n'ai pas lu tous les livres.»

Geneviève de Gaulle

-Anthonioz me confirma que la survie aussi prolongée d'une camarade dans un environnement atrocement inhumain relevait d'une constitution physique et morale inaltérablement tendue vers l'espérance et le refus de l'injustice. Nos regards clairs, elle d'un bleu que je crois me rappeler céleste, moi d'un vert peut-être diabolique en l'occurrence, puisque je la contraignais à évoquer une fois encore ses propres cauchemars, se croisèrent longtemps avant que je ne l'embrasse sur les deux joues avec toute la ten-

DocMinet gazette 9002 automne

MOREAU, AIHP - JFMA.IntGence

Le Connard décapitalisé

Ce document est dédié à la mémoire de Geneviève de Gaulle-Anthonioz
qui m'a mis en relation avec le réseau Santé ATD/QUART MONDE

dans le monde occidental, la conception défendue par les émules de Jean Monnet impliquait trois types d'acteurs humains : 1). une énorme classe moyenne, disons 60 à 70%, encadrée par, 2) en bas, de la classe pauvre dont elle venait de sortir par l'expansion économique fondée sur le travail et la productivité exprimée principalement par la TVA (taxe à la valeur ajoutée), 3) en haut, la classe riche à laquelle elle pouvait accéder par le rang. En une trentaine d'années, le chômage est devenu un mal aigu, puis subaigu et maintenant chroniquement en expansion. La classe moyenne est laminée par une expansion de la classe pauvre à son détriment ; ses chances d'accéder à la classe riche se sont affaiblies, d'où la constatation d'un phénomène mondial : « Les pauvres deviennent de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches ».

Depuis 1989, sur l'initiative des Américains sous Reagan dès 1981, la mondialisation des systèmes politiques et économiques a été promue pour assurer la paix à l'échelle de la planète par une intensification des échanges économiques entre les peuples destinés à maintenir la prospérité du monde occidental tout en améliorant la condition des plus démunis. La globalisation des échanges macroéconomiques est censée être auto-régulée par le « marché » boursier dominé par Wall Street, relayées par de nombreuses autres bourses nationales ou régionales. Elles définissent les valeurs du capital et de son revenu dont la fluctuation est fonction de la santé d'une société et de l'état de la conjoncture qui fait que la production est adaptée ou non à un marché donné. L'unité de compte officieuse est le dollar américain. La richesse d'un pays s'exprime par deux concept associés pour définir son indépendance face aux dangers qui la menacent : 1) L'autosuffisance des besoins essentiels pour la survie d'une population donnée toujours menacée par un déséquilibre de la balance Besoins/Moyens pour assurer sa bonne santé physique, mentale et sociale. 2) Un équilibre harmonieux de sa balance commerciale internationale pour acquérir ce qu'elle ne produit pas et vendre ce que les autres ne produisent pas... une fois admis que les lois du commerce international sont théoriquement fondées sur la liberté des marchés et sécurisée contre le toujours valable trompe-qui-peut par d'innombrables règles édictées par des administrations chargées aussi de les appliquer : Organisation mondiale du commerce (OMC) pour l'économie, Banques fédérales, nationales et continentales pour les finances parce qu'elles ont le droit de battre monnaie.

Il y a encore peu, les hommes les femmes et leurs enfants se souhaitaient une bonne année et une bonne santé au 1er janvier. Connaissant leurs forces et leurs faiblesses, ils savaient que « l'important, c'est la santé ». Les riches n'ont jamais eu de difficultés à assurer le maintien de leur santé physique ; ils savent que l'argent ne fait pas le bonheur mais qu'il y contribue ; leur santé dépend de la sécurité de leur situation matérielle et de leur personne physique quand la paix sociale est menaçante pour leur classe en général et la leur en particulier. « Les aristocrates, on les pendra ! ». La classe moyenne a été la première bénéficiaire de la Sécurité Sociale, ce dont témoigne la bonne fécondité des femmes françaises et l'allongement constant de la durée-moyenne de vie de l'ensemble de la population. La santé des pauvres a toujours été assurée par la solidarité face à la condition misérable ; la Royauté a construit le réseau initial des hôpitaux pour prendre en charge les indigents ; la République a ouvert des institutions permettant l'accès gratuit aux soins, depuis l'AMG jusqu'à la CMU.

En 2009, nul n'est censé être exclu des réseaux de soins pour des raisons pécuniaires. Toutefois, la religion de nos dirigeants est claire : la santé n'a pas de prix, elle a un coût. Les médecins se réfèrent au Serment d'Hippocrate, modifié en 2004 comme suit, prêté lors de la soutenance de leur thèse de doctorat pour exciper de la liberté de choix entre le système libéral et le système étatique pour exercer leur métier et leur art dans la probité et l'honneur .

« Au moment d'être admis(e) à

dresse dont j'étais capable. Elle avait le teint très pâle, la peau très lisse et fraîche presque froide, un peu molle, «aspirable», comme la Tante Cicie, l'autre soeur de Guitel. Nous nous sommes encore regardés en silence durant une infinité de secondes. J'ai essayé à la suite de militer dans ATD-Quart Monde qu'elle présidait et où elle m'introduisit; je dus constater, non sans honte, que je n'y étais pas psychologiquement prêt. Je mettrai le temps qu'il faudra pour trouver une autre formule apte à se substituer à cette fin, sans en dénaturer l'objectif qui est de rendre plus digne et plus économiquement vivable la situation d'extrême précarité sociale.

Elle avait confiance en moi, je ne la décevrai pas, sauf la mort. Je ne sais que depuis quelques jours que cela se dessine vers la lutte contre la violence montante dans les populations de tous âges, bien entendu surtout chez les enfants et les adolescents, mais aussi au tréfonds de moi-même.

Extrait de: Jean-François Moreau:
«***L'Ulcère cérébral. Mémoire éclatée***.»
http://www.jfma.fr/index.php?p=essais

Ce document est également dédié à la mémoire de ma défunte tante Marguerite "Guite" Chabiron, déportée à Ravensbrück
pour fait de résistance quand elle était pharmacienne à Verdelais, officier de la Légion d'honneur,
et à la toujours bien vivante Régine Deforge, l'auteur de la merveilleuse Bicyclette bleue, n'en déplaise aux héritiers de Margaret Mitchell!

exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire. Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément. Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés. J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité. Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque ».

ATD/Quart Monde et son réseau Santé se préoccupent à juste titre des difficultés croissantes que les classes pauvres ou en voie de paupérisation éprouvent à accéder aux soins sur des bases égalitaires. Il faut en étudier les facteurs médicaux, les facteurs institutionnels, les facteurs personnels. Le médecin doit pouvoir exercer dans des conditions matérielles décentes qui diffèrent selon qu'il ou elle pratique en secteur libéral ou étatique. Le refus médical délibéré d'une consultation ou d'une thérapeutique pour des raisons idéologiques est incompatible avec l'éthique hippocratique : il doit être dénoncé, sanctionné et publié. Le secteur II est dissuasif mais il est légal et encadré ; le Dépassement Permanent est un droit à exercer avec tact et mesure ; le secteur II n'est ni une garantie de compétence non plus qu'une certitude de malhonnêteté du praticien. Plus perverse et à la limite de l'irrégularité éthique ou conventionnelle est la réticence ou le refus de donner un rendez-vous sur la base du « premier arrivé, premier servi » ; si le praticien ne peut arguer d'une conception éthiquement égalitaire de son agenda, à l'exclusion des cas d'urgence immédiate ou différée, il mérite le mépris de ses pairs mais on sait que la marge est ténue entre la réprobation décente et la délation qui elle n'est jamais admissible. Un médecin est un être humain dont la mentalité peut évoluer avec les changements sociologiques. Peut-il ou elle accepter des mesures ou des jugements vexatoires prises à l'encontre de sa corporation par une administration ou un corps constitué ou une association ? Se sent-il ou elle toujours porté par l'idée que la médecine est une vocation conduisant nécessairement à l'ascèse ? Le médecin est-il ou elle taillable et corvéable à merci sans rémunération adaptée à la valeur de ses actes ? Sa vulnérabilité juridique étant devenu extrême depuis que l'obligation de précaution est inscrite dans la Constitution, le médecin doit-il refuser de proendre des risques calculés dans l'intérêt du malade sans pour autant mettre en péril sa situation matérielle et/ou morale. Les questions de cette catégorie sont innombrables. Jusqu'à présent, dans sa sagesse espérons-le, le pouvoir politique a laissé au client ayant besoin d'un conseil ou d'un soin la possibilité de choisir son médecin et au médecin la possibilité de respecter le secret professionnel. Cela durera-t-il ? Ni l'Etat ni le médecin n'ont à eux seuls tout le pouvoir de le décider avec opportunité et sans effets pervers.

Le client de la médecine, quels que soient son âge et son sexe, doit adapter son comportement vis-à-vis des personnels de santé en fonction de ses besoins réels et en fonction des moyens que la société française lui offre encore avec générosité. Le médecin n'a pas à porter de jugement moral sur la raison qui pousse un individu en

pleine possession de ses moyens physiques et mentaux à consulter ou à ne pas consulter de son plein gré. L'individu se comporte comme son éducation depuis l'enfance le lui permet, une fois admis que, comme l'animal, certains réflexes de survie sont inaliénables puisqu'ils ont été aménagés dans le cerveau pour déclancher les pulsions salvatrices de vie contre les circonstances de dangers mortels. Sans aller chercher des statistiques officielles, on sait que les classes pauvres souffrent bien plus que les deux autres de l'insuffisance d'éducation dans l'enfance et qu'en résultent injustes handicaps et douloureuses frustrations. Un pauvre n'est pas par définition stupide, ni démuni de capacité d'initiative personnelle pour accéder aux réseaux de soins les plus performants sinon les plus luxueux. Je ne sache pas qu'il soit impossible de trouver une solution médicale rapide et pertinente à quiconque présente un trouble physique ou mental évident mettant sa vie sociale en danger. Le vrai problème se situe dans la qualité de l'insertion sociale d'un individu. Dans son désir de réduire le coût comptable de la santé sur la seule base financière à courte vue, le politique pose la question de l'accès d'un individu en situation civile illégale à disposer des mêmes possibilités de soins que le vulgum pecus muni d'une pièce d'identité et d'une carte bancaire à flot.

Les services de garde des hôpitaux publics n'ont pas le droit de récuser quiconque se présente aux urgences. Maintenant, que penser de l'individu désocialisé à titre volontaire – il y en a - ou victime d'une chute dans l'enfer insondable de l'exclusion – ils sont beaucoup plus et de plus en plus nombreux et le seront de plus en plus ? Puis-je raconter une histoire que j'ai vécue personnellement en 1969 alors que j'étais de garde aux urgences de l'hôpital Cochin. Il n'était pas rare à l'époque que nous recevions une dizaine de clochards à la recherche d'un hébergement pour la nuit, d'un repas, d'un peu de chaleur, ou plus banalement amenés là par le panier à salade contre leur volonté. L'interne les rendait souvent à la liberté ouverte sur la voie publique et ses jardins. L'un d'eux, cette nuit d'été-là, était particulièrement furieux mais je trouvai son état suffisamment inquiétant pour que je décide de l'hospitaliser pour la nuit. Il était d'une saleté repoussante et exhalait une odeur pestilentielle telle que je demandai à l'aide-soignante de le laver à la baignoire et à la douche, mesure qui ne vous rend pas populaire auprès du personnel mais qu'il faut assumer quand en dépendent le confort de la quinzaine d'autres malades contigus. Ce fut un pugilat qui dura une bonne heure mais finalement il fut couché dans des draps propres et son état ne m'inspira plus autant d'inquiétude. Il mourût au petit matin, sans raison claire avant que l'autopsie ne fut faite et n'en donna la cause, non traumatique, rassurez-vous ! Le professeur Henri Péquignot qui fut un très grand interniste en profita pour nous enseigner qu'il ne fallait surtout pas rompre brutalement l'équilibre écologique que le clochard entretient avec son corps et son esprit, ce que j'avais fait en le faisant laver trop à fond.

Le médecin, son infirmière, ses aides-soignantes, sa secrétaire, son brancardier ont été éduqués - mais plus assez aujourd'hui, pour que les règles d'hygiène pastorienne soient appliquées sévèrement dans les lieux où ils et elles professent, que ce soit dans le public ou dans le privé. L'évolution de l'hygiène corporelle élémentaire que la population pratique ou subit en la matière est de plus en plus laxiste et dégradante. Ce n'est pas une raison pour admettre sans réserve qu'un homme ou une femme sinon un enfant puisse salir gravement une salle d'attente, un bureau ou une salle de pansement parce qu'il et/ou elle sont volontairement d'une saleté incompatible avec les normes acceptables d'une société donnée. L'hôpital public, parce que c'est sa mission, l'accueillera. Le médecin libéral a-t-il cette même vocation ? J'ai vu arriver, étant enfant, dans le cabinet du médecin de campagne qu'était mon père dans un bled breton, des blessés dans des états effroyables, parce qu'ils saignaient abondamment parfois après être tombés dans la boue voire le purin. C'étaient des hommes et des femmes de la terre durs au mal et malheureux de « déranger »; pour le médecin, les soigner était un honneur ; pour la famille et les voisins, le soigneur était un héros. L'égocentrisme des individus dans leur société relève d'une altération de cette notion de santé sociale que l'on ne sait guère comment définir et qui est pourtant l'enjeu du XXIe siècle.

Comment sortir de l'impasse pour que les personnels de santé remplissent leur rôle avec dignité auprès de tous et de chacun, quelque soit leur degré de précarité physique, mentale et/ou sociale ? Pour que la population sache que ce même personnel ne peut être à sa dévotion que si elle adhère à certaines clauses respectant sa dignité ? Construire une charte confirmant les principes de l'hippocratisme médical que tout citoyen doit attendre du personnel de santé, médecins compris. Mais confirmant aussi les devoirs de cette population, quelle que soit l'opulence ou la misère de ses classes, vis-à-vis du respect du personnel de santé, médecins compris. Charte à laquelle tous les partenaires devraient pouvoir signer dans le respect de la trinité républicaine : liberté, égalité, fraternité. JF Moreau. ■